



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### ALGERIE

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valide plus de 6 mois après la date de retour** comportant deux pages vierges consécutives, sans tampon ni visas israéliens
  - **Visa obligatoire.** Il peut être obtenu au consulat algérien dont dépend votre domicile. (Paris, Marseille, Strasbourg, Lyon, Lille, Bobigny, Créteil, Nanterre, Pontoise, Saint-Etienne, Nice, Besançon, Grenoble, Metz, Bordeaux, Nantes, Toulouse et Montpellier.)  
Délai habituel d'obtention : 15 jours.
  - **Contrat d'assistance ou assurance obligatoire** permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
  - Dans le cadre d'un **circuit Nouvelles Frontières**, lors de votre réservation, votre agent de voyage vous remettra un formulaire à remplir que vous lui retourneriez avec la photocopie de votre passeport et l'attestation d'assurance rapatriement. Notre partenaire sur place se chargera de le renvoyer au ministère de l'intérieur afin d'avoir une confirmation donnée sous forme de « laisser passer » qui vous sera remis par votre agent de voyage.
- ⚠ Attention un délai de 15 jours est à prévoir en termes de délai. Merci de nous faire parvenir tous les documents nécessaires à plus de 30 jours du départ de votre circuit.  
Ce laisser passer devra être présenter à l'embarquement.

#### A votre arrivée en Algérie vous devrez :

- Présenter votre laisser passer et vous acquitter du montant du visa : 96€ ou 14 000 dinars algérien (en espèce, paiement en € possible, prix sous réserve de modification).
- Présenter un relevé d'identité bancaire ou un justificatif de ressources (fiche de paye, avis d'imposition ou attestation de retraite).
- Présenter votre billet d'avion aller-retour.
- Présenter votre attestation d'assurance rapatriement.

Un visa sera apposé sur votre passeport.

- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

\*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 16/10/2024

/2023. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..